Document generated on 04/27/2024 5:24 p.m.

Cap-aux-Diamants
La revue d'histoire du Québec

Les Plaines d'Abraham
Naissance d'un parc public en 1901

Alyne LeBel

Volume 1, Number 1, Spring 1985

URI: https://id.erudit.org/iderudit/6329ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)
1923-0923 (digital)

Explore this journal

Cite this article

LeBel, A. (1985). Les Plaines d'Abraham : naissance d'un parc public en 1901. *Cap-aux-Diamants*, *1*(1), 3–7.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 1985

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LES PLAINES D'ABRAHAM:

Naissance d'un parc public en 1901.

par Alyne LeBel

Le parc des Plaines d'Abraham ou Champs de bataille honore depuis 84 ans la ville de Québec en plus de rappeler en permanence les hauts faits militaires des peuples fondateurs. Ce site unique, incontestablement un des plus beaux en Amérique du Nord, a servi jadis de paturâge aux animaux de ferme d'Abraham Martin, à ceux des Ursulines et probablement aussi à ceux de l'Hôtel-Dieu au cours du XVIIe et XVIIIe siècles.

L'emplacement, confisqué manu militari, peu après la Conquête, servit d'abord à l'entraînement des troupes avant d'être transformé en champ de course pour les chevaux. En 1803, les militaires britanniques acceptent de louer les Plaines d'Abraham des Ursulines contre une rente annuelle plutôt symbolique de 25 livres, aux termes d'un bail emphytéotique de 99 ans. Jusqu'à sa conversion en parc public en 1901, il conserve ce rôle et jouit d'une réputation peu enviable dans la population. Lieu de prédilection pour les rendez-vous galants, les hauteurs d'Abraham servaient aussi de refuge pour les brigands.

Lorsque la garnison britannique quitte la ville en 1871, le gouvernement canadien hérite de tous ses biens et propriétés dans la ville. Les Ursulines tentent alors mais sans succès de récupérer les Plaines. Ce n'est qu'en 1898, à la veille de l'expiration du bail, que les négociations s'engagent avec les autorités politiques. Au terme de ces discussions, les Ursulines consentiront à se départir de cette vaste portion de leur patrimoine immobilier en contrepartie de concessions majeures. Les Ursulines répugnent à se séparer d'un bien aussi précieux, reçu jadis des autorités coloniales en échange de la tâche d'éduquer les jeunes filles. La communauté, les trois niveaux de gouvernement, l'archevêché — ce dernier agissant comme tuteur légal des religieuses — participent à la conclusion de cette transaction historique.

DES PARCS PUBLICS EN MILIEU URBAIN.

Heureux hasard, à la fin du siècle, chaque grande ville met un point d'honneur à posséder au moins un parc public d'envergure au nom de la santé publique. Un ex-maire de Québec François Langelier exprime cet objectif en 1907: «*Dans tous les pays civilisée, on reconnaît de plus en plus l'importance de ménager dans les centres populeux de vastes espaces*». Cet élément de progrès urbain fournit donc la solution de compromis recherché à la fois par les Ursulines et les autorités fédérales en ce début de XXe siècle.

Dès 1898, l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Nazaire Bégin, très au fait des intentions des gouvernements, conseille ainsi les Ursulines au sujet des Plaines: «*Comme le gouvernement cherchera à l'acquérir à prix réduit, il est opportun ça me semble, afin de lui donner de la valeur, de le diviser de suite en lots à bâtir. Prenez donc les devants sans faire de bruit, si la chose est possible, ayez les services d'un arpenteur* (...)»

De son côté, le maire Simon-Napoléon Parent mène les négociations pour la municipalité. Fort d'une entente de principe avec les autorités épiscopales sur un échange de terrain éventuel avec les Ursulines, un ami personnel du maire, le négociant Georges Tanguay, acquiert de Thomas Beckett la propriété voisine des Plaines d'Abraham, le

Les Plaines, dans la première moitié du XIXe siècle. Avant leur conversion en parc public, les militaires occupaient le terrain. Dessin de W.H. Bartlett gravé par R. Wallis.

palais Marchmount, au coût de 20,000 $. «*Les Dames Religieuses consentiraient à nous céder les plaines en échange de la propriété Marchmount évaluée l'année dernière à au delà de 75,000*» écrit Parent à Sir Wilfrid Laurier en février 1900.

Immédiatement à l'ouest des plaines, cette propriété se situe en dehors du périmètre urbain de l'époque. De riches marchands écossais, les Gilmour, s'y étaient établis dès le début du XIXe siècle. La propriété comprenait, à l'instar de nombreuses villas de cette époque, un jardin immense et particulièrement riche et couvrait une superficie de 75 arpents et 8 perches. La propriété des Ursulines, les Plaines d'Abraham, s'étendaient sur 84 arpents et 71 perches.

De son côté, l'archevêque Bégin délègue le vicaire-général Cyrille-Alfred Marois qui s'empresse de demander au maire si «la cité de Québec serait disposée à accorder aux autorités religieuses de cette ville un certain terrain au Palais dans le but d'y ériger une église». Dans une lettre subséquente il admet avoir «réuni le chapitre des Ursulines et autorisé quatre d'entre elles, à sortir de leur Monastère, (...) Je les ai accompagnées dans cette excursion (...) De plus j'ai mis notre archevêque au courant de tout et je ne manquerai pas de presser l'entente dans la mesure du possible (...) Vous savez combien j'ai à coeur l'établissement d'une église au Palais. Ce n'est pas le désir de réussir dans cette entreprise qui me presse davantage, mais le salut d'un grand nombre d'âmes» ajoute-t-il candidement.

UNE NÉGOCIATION TRIPARTITE

Les négociations se poursuivent à trois entre la mairie, l'archevêché et les Ursulines, des religieuses en principe cloîtrées dans leur couvent. Le vicaire dirige donc les négocia-

Vue aérienne du parc des Champs de Bataille présentée en 1945 pour devenir le siège de l'ONU. On aperçoit au premier plan la propriété Mérici et le terrain plat devant le musée actuel. Archives de la ville de Québec.

tions au nom des Ursulines auprès de la mairie. Le première question à régler touche la différence de 9 arpents qui avantage la propriété des Ursulines. Avec le temps, les religieuses se révèlent de coriaces négociatrices. Mgr Marois doit même rappeler aux religieuses «*de tenir compte des désirs du maire qui est en même temps commissaire de la Couronne et dont on peut avoir besoin à un moment donné comme cela a eu lieu lors de la taxe d'eau sur les communautés. Sa bienveillance ou sa malveillance ne sont pas choses indifférentes.*»

À la fin de l'année 1899, les Ursulines en arrivent à formuler des exigences assez précises pour consentir à l'échange: 1. Les Plaines devront demeurer un parc public; 2. aucun emplacement ni construction ne seront concédés ou érigés autres que ceux exigés pour le parc; 3. les tramways devront ouvrir une ligne jusqu'à la route Belvédère; 4. les limites de la ville devront être reculées pour englober les deux propriétés touchées par la transaction.

Mgr Marois presse les religieuses pour qu'une entente intervienne. Le maire, devenu entretemps premier ministre de la province, lui a promis le terrain pour une église si les négociations se concluent à temps...

Au mois de mai 1900, de nouveaux empêchements surgissent dans le camp des Ursulines. Les religieuses tentent d'obtenir l'eau et le «drainage» de Marchmount comme dédommagement à la topographie accidentée des lieux qui aux yeux des Ursulines limitera la qualité des lotissements envisagés pour «*la classe riche qui sera naturellement celle sur laquelle nous devons compter*» écrivent-elles à l'archevêque.

Les propriétaires du futur parc des Champs de Bataille en 1879. Atlas Hopkins. Archives de la ville de Québec.

Au mois de juillet, tout semble prêt pour la signature. La stratégie du maire consiste à expliquer au public l'avantage d'un échange qui paraît faire épargner 55 700 $ aux contribuables suivant le calcul qu'une vente pure et simple, à .05¢ le pied carré aurait coûté 135 000 $. L'arrangement proposé, lui, portait la transaction à 80 000 $, soit 50 000 $ pour l'achat de Marchmount et une indemnité de 30 000 $ versée aux Ursulines pour la différence de superficie de 9 arpents.

L'opinion publique se rallia spontanément à la position du maire mais l'homme d'affaires et député de Québec-ouest, Richard Dobell, censura le projet aux Communes en opposant son veto à cette transaction, beaucoup trop onéreuse à son avis. Il fallut attendre le printemps suivant pour que les négociations reprennent sur de nouvelles bases.

L'OFFRE DU MAIRE PARENT

Au mois de mai suivant, le maire Parent demande en effet d'abolir à perpétuité les taxes sur le terrain et les bâtiments de Marchmount, en plus d'y introduire le service d'aqueduc. En juin, l'archevêque annonce au premier ministre que les Ursulines sont prêtes à vendre les Plaines aux conditions d'un contrat à intervenir entre le maire et les religieuses. En juillet et août, la rédaction du projet se poursuit.

Le maire présente une autre offre dans l'intention de «clore cette affaire». Le contrat ne se signe pas pour autant. Dans une lettre datée du 29 août, le maire rapporte à Mgr Marois «le précis de ce qui s'est passé...» En effet, écrit-il, *«la ville de Québec n'a pas seulement des obligations, elle a*

aussi des droits, des intérêts... Ce serait certainement les mettre en péril que de consentir au paiement de l'indemnité indéterminée que les religieuses exigent à l'occasion de la pose des tuyaux d'aqueduc et de drainage sur la propriété Marchmount... L'affaire est maintenant manquée, et, vous admettrez, Mgr, que la responsabilité de cette défection est loin de retomber sur la ville de Québec.»

Le 20 septembre 1901, Georges Tanguay vendait aux Ursulines de Québec sa propriété Marchmount moyennant 50 000 $ comptant. Le même jour les Ursulines cédaient les Plaines d'Abraham au roi Édouard VII pour la somme de 80 000 $. À son tour le gouvernement fédéral les cédait à la ville de Québec.

Entretemps la Grande Allée avait été élargie et éclairée à neuf, de nouveaux trottoirs construits et les tramways y circulaient. Depuis le premier mai, les limites du côté sud-ouest de la ville incluaient les immeubles désignés communément comme les Plaines d'Abraham et la propriété Marchmount.

De leur côté, le maire Parent et son ami Tanguay réussissaient, en vingt-huit mois seulement, à faire grimper le prix de Marchmount de 20 000 $ à 50 000 dollars de l'époque. En dollars d'aujourd'hui, cette spéculation équivaudrait à un bénéfice d'environ un million. Conscient des risques que cette opération présentait pour son image publique, le maire Parent réclame de Mgr Marois, peu de temps après la transaction, une lettre de décharge officielle: «*Le maire m'a fait venir à son bureau cette (sic) après-midi, et m'a demandé de vous faire en son nom les communications suivantes: ... Mr Parent désire avoir de vous une lettre expliquant aussi brièvement que possible les conditions dans lesquelles s'est fait la transaction des Plaines, entre vous et lui, ... si l'acquisition de Marchmount n'a pas été au contraire suggérée par vous et les Ursulines*» écrit le notaire Lemoine. Cette réclamation contredit singulièrement sa missive adressée à Laurier le 22 février 1900: «*J'ai immédiatement songé que peut-être nous pourrions nous entendre avec les Dames Ursulines pour obtenir d'elles les Plaines d'Abraham...*» précisait Parent. Dans une lettre du 1er février 1900, les Ursulines exprimaient ainsi leur position réelle: «*nous ne tenons pas absolument à échanger cette propriété que nos Mères nous ont conservée jusqu'ici, et sur laquelle repose en grande partie l'avenir temporel de notre famille religieuse*».

Les Plaines d'Abraham, peu après l'aménagement conçu par l'Américain Frédérick Todd, également auteur du Central Park à New-York. Archives Nationales du Québec.

L'augmentation de valeur se continue de plus belle puisqu'un mois à peine après la signature de la transaction deux groupes de spéculateurs offrent aux Ursulines d'acheter leur propriété. La dernière offre du 9 octobre s'élève à 75 000 $. Cet «échange» ouvrait un secteur de la haute ville aux plus fortunés confirmant ainsi le ton et la spécialisation de tout ce quartier, les événements ont mis en lumière la puissance que détient un propriétaire foncier en matière de développement urbain. La transaction, effectuée en retour d'une propriété virtuellement perdue aux mains des militaires, représente un fort beau coup financier pour les Ursulines. Elle prouve que même sans représentation directe au conseil municipal, les Ursulines ont pu agir avec une efficacité remarquable. Cette entente démontre en outre que l'épiscopat détenait un pouvoir réel en matière d'aménagement et de développement urbains. On peut voir dans cette forme de stratégie foncière, un des fondements du pouvoir économique et politique du clergé jusqu'aux années 1960. ◆